

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre à 18h00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire s'est réuni après convocation adressée individuellement à chaque membre le mardi 7 octobre 2014.

Nombre de membres en exercice : 45 titulaires – 20 suppléants.

Présents ce jour : 26 titulaires – 6 suppléants – 2 procurations.

Etaient présents Collège 1 :

ABRAHAM Gilberte, BOITEL Dominique, BOURHIS Thérèse, BOURIOT François, CHARLET Delphine, DRONIOU Paul, EGAULT Gervais, FAIVRE Alain, HERVE Thérèse, LE CORRE Jean-Yves, LE PLATINEC Denise, L'HEREEC Patrick, L'HOTELLIER Bertrand, PRAT Marcel, QUILIN Gérard, ROPARTZ Christophe, STEUNOU Philippe, CORVISIER Bernadette (*suppléante de CRESTEL Stéphanie*), KERAUDY Jean-Yves (*suppléant de André COENT*), LE MIGNOT Jacques (*suppléant de Jean-François LE GALL*), NIHOARN Françoise (*suppléante de TERRIEN Pierre*), ROUSSELOT Pierrick (*suppléant de SABLON Hélène*), SEUREAU Cédric (*suppléant de BOURGOIN Jean-Marie*).

Procuration Collège 1 : MAINAGE Jacques/procuration à Bertrand L'HOTELLIER.

Etaient présents Collège 2 :

BOYER Laurent, COURSOL Denis, CREAC'H Michel, GUILLEMOT Lysiane, LEAUTEY Jean, LE GUILLOUZER Devrig, LOZAHIC Bernard, PAYEN Jean-Marc, PERILLOUX Valérie.

Procurations Collège 2 :

GUIGNARD Sylvie / procuration à GUILLEMOT Lysiane.

Mme Lysiane GUILLEMOT, membre titulaire du Collège 2 a été désignée secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Madame Michèle MAHE
Monsieur Pierrick ANDRE
Madame Marie-Claire HENRY
Monsieur Yann LE BRIS
Madame Rachel STEPHAN

Trésorière Principale
Directeur Général Adjoint de LTC
Directrice du service financier
Directeur adjoint de l'Office de Tourisme Communautaire
Chargée de mission administration tourisme

Ordre du jour de la séance

- Bilan de fin de saison estivale

I – QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Dissolution de l'association des Offices de Tourisme de la Côte de Granit Rose : versement du boni de liquidation à l'Office de Tourisme Communautaire
2. Budget Supplémentaire 2014
3. Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2015
4. Avenant à la convention d'objectifs entre LTC et l'OTC : mise en œuvre des actions du Contrat de Station
5. Convention de partenariat entre l'OTC et le BTS tourisme du lycée hôtelier et de tourisme Saint-Joseph/ Bossuet

6. Commercialisation des visites guidées : convention de mandat entre Côtes d'Armor Développement et l'Office de Tourisme Communautaire

7. Gratification financière des stagiaires

II – QUESTIONS A CARACTERE INFORMATIF

1. Démarche qualité : bilan qualité semestriel

2. Evolution des Statuts et du Règlement Intérieur de l'O.T.C

Le quorum étant atteint, Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire déclare la séance ouverte.

En préambule, le compte-rendu du Comité de Direction du 25 juin 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

PRESENTATION DU BILAN DE FIN DE SAISON ESTIVALE

Présentation du diaporama : Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire

Arrivée durant la présentation de Denis COURSQL, membre titulaire du collège 2 et de Delphine CHARLET, membre titulaire du collège 1

Suite à la présentation du bilan de saison, **Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2**, fait remarquer qu'il n'y a aujourd'hui que 20 % en moyenne des visiteurs présents sur une commune qui font la démarche de rentrer dans un office de tourisme. Il estime donc que 80 % des visiteurs restants sont en contact direct avec les professionnels du territoire (*hébergeurs, restaurateurs, autres...*). Fort de ce constat, il souligne toute l'importance d'associer l'ensemble des professionnels du territoire à ce bilan de saison préparé par l'Office de Tourisme Communautaire. Il précise que l'an dernier, lors de ce même bilan, il avait été évoqué la nécessité de mettre en place des tableaux de bord avec des matrices comme le réalise fréquemment Côte d'Armor Développement.

Il préconise de mettre en place ce même type d'outil à destination des professionnels partenaires de l'Office de Tourisme Communautaire afin qu'ils puissent remonter leurs statistiques de façon régulière. Il concède, cependant, que l'exercice n'est pas facile car tous ne jouent pas forcément le jeu faute de temps.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à préciser que les 20 % de fréquentation affichés dans les offices de tourisme ne sont pas applicables sur toutes les communes du territoire communautaire. Il cite, en exemple, l'Office de Tourisme de Trégastel qui a accueilli plus de 36 000 visiteurs durant les mois de juillet et août.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souligne l'importance du rôle des animateurs numériques du territoire (A.N.T) de l'O.T.C qui ont la possibilité de répartir auprès des professionnels leurs listes de contacts reçus via internet ou facebook.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que ses suggestions seront traitées au sein des commissions de travail à mettre en place prochainement.

Pour compléter cet échange, **Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire**, souligne que l'O.T.C a mis en ligne un document de réservation partagée permettant aux loueurs intéressés de proposer leurs disponibilités en cours ou à venir. A cette occasion, les animateurs numériques du territoire de l'O.T.C se sont rendu compte que 30 % des personnes susceptibles d'utiliser cet outil numérique ne le font pas faute de formation. Il s'avère donc essentiel de proposer, dès l'année prochaine, des cycles de formation afin que 100 % des professionnels puissent mettre en ligne leurs disponibilités. Il explique que les professionnels interrogés demandent aussi à pouvoir accéder à ce document afin de recommander un autre confrère lorsqu'ils sont complets. Il concède qu'il y a donc un vrai travail à réaliser par les ANT afin de mobiliser mensuellement les professionnels autour d'un tableau de bord à compléter.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, confirme qu'il est important de créer autour des professionnels une vraie synergie pour accroître la qualité de l'offre touristique.

Il rappelle que les offices de tourisme de l'O.T.C ont vu leur taux de fréquentation augmenter de 11 % pour cette nouvelle saison estivale.

Il ajoute que le tourisme a généré une augmentation du chiffre d'affaires pour les professionnels à l'exception de quelques filières touristiques. En effet, les campings et les hôtels semblent ne pas avoir bénéficié de ces chiffres prometteurs alors que les professionnels de l'alimentation ont vu leur chiffre d'affaires augmenter considérablement depuis février.

Ce bilan contrasté peut s'expliquer par un taux de fréquentation important des maisons secondaires. Ces dernières représentent à elles seules plus de 52 % du parc immobilier présent dans les communes du territoire. A titre d'information, Trégastel accueille 1400 maisons secondaires sur les 2600 maisons recensées.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, fait remarquer que pour cette saison, les taux de fréquentation sont très différents au sein d'une même catégorie professionnelle.

En effet, il explique que pour les résidences de tourisme (*Odalys, Belambra, Pierre et Vacances*) les résultats s'apprécient selon les services complémentaires proposés (*restauration, prestations et séminaires*). Ainsi, les résidences de tourisme bénéficiant d'une clientèle d'affaires ont, par exemple, cette année, bien fonctionné. Il précise que, pour les meublés de tourisme, la saison a été plutôt positive. En juin, la clientèle habituelle du nord de la France et de l'Europe a préféré s'arrêter en Normandie pour assister aux commémorations du débarquement. A contrario, la première quinzaine de septembre a très bien fonctionné grâce à une météo clémente et aux grandes marées. La seconde moitié de septembre a été plus profitable aux hébergeurs qui ont su proposer des offres promotionnelles de dernières minutes.

Il souhaite par ailleurs, revenir sur le développement assez inquiétant, pour les professionnels du territoire, du secteur marchand non déclaré. Il explique que les Communes et la Communauté d'agglomération ont un rôle important à jouer pour contrer ce marché noir parallèle qui se développe à grande vitesse avec l'émergence des sites américains. Ces sites accueillent de nombreux propriétaires qui sous-louent leur logement sans aucune autorisation. Il précise que le développement de ces sous-locations non déclarées n'offre pas la possibilité aux professionnels de travailler de façon harmonieuse et équitable sur le territoire.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui demande quel pourcentage représente cette économie parallèle.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, n'a pas de chiffre précis à lui présenter sur le sujet. Il ajoute que la puissance de ces sites américains offre une visibilité incontestable à n'importe quel loueur qui se retrouve très favorablement positionné avec seulement une dizaine d'avis clients positifs.

Suite à ce constat, **Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, précise qu'il incombe aux filières de se structurer afin d'attirer tous ces loueurs.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souligne toute l'importance de se faire aider par les Collectivités pour pratiquer davantage de contrôles sur ces hébergements non-déclarés. Il se demande si ces contrôles ne pourraient pas être effectués en utilisant les fichiers répertoriant les propriétaires loueurs redevables de la taxe de séjour.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que ce dossier doit être traité par les services fiscaux. Pour la taxe de séjour, il explique qu'il appartient aux communes d'effectuer ces contrôles. Dans ce domaine, les sites internet français et étrangers offrent la possibilité d'identifier efficacement les mauvais payeurs. Cette technique a notamment permis à la commune de Trégastel d'identifier rapidement certains loueurs non-déclarés.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que ces contrôles sont essentiels pour ceux qui s'acquittent loyalement de la taxe de séjour. Il souhaite revenir sur le bilan de cette saison estivale. Il note un décalage conséquent entre les chiffres de fréquentation affichés par l'O.T.C et les constats effectués sur le terrain par les professionnels du tourisme. Il tient à souligner que 30 % des visiteurs viennent de Bretagne. Ce chiffre peut être la source d'explication de la hausse de fréquentation dans les offices de tourisme. Le profil des visiteurs, majoritairement des excursionnistes, indique par ailleurs qu'il y a une demande moins forte en hébergement.

Ces chiffres positifs sont également à mettre en étroite corrélation avec une météo estivale favorable au développement touristique.

Il ajoute que l'objectif pour la saison 2015 est de fidéliser cette nouvelle clientèle, ravie par la qualité des paysages et des offres touristiques du territoire.

Suite aux propos de monsieur LE GUILLOUZER, il concède qu'il y a un important travail à réaliser par les communes sur la taxe de séjour et au niveau des services fiscaux. Cependant, ces dossiers ne sont pas de la compétence de l'Office de Tourisme Communautaire.

Michel CREAC'H, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite connaître la typologie de la clientèle présente sur les pots d'accueil organisés par l'OTC.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise qu'il a participé, cet été, à trois pots d'accueil organisés par l'office de tourisme de Trégastel.

Chaque responsable de site est chargé d'organiser ce pot dans son office avec pour objectif commun d'avoir un taux de remplissage optimum. Les jours de marché sont donc privilégiés (*Trégastel le lundi matin, Trébeurden le mardi matin, Plestin le mardi soir, etc...*). Un accueil spécifique y est également proposé pour la clientèle britannique, très présente dans notre région.

Il ajoute que l'idée est vraiment de développer, autour de ce temps d'échanges, une dynamique de groupe avec les socioprofessionnels du territoire qui souhaitent mettre en avant leur produit (*producteurs de cidre, activités de loisirs*). Il constate, cependant, qu'il va falloir travailler une organisation technique et matérielle plus efficiente (*mobilisation de l'équipe, mise en place longue*) en misant sur une image plus professionnelle de l'événement.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, souligne toute l'importance du lien entre l'O.T.C et les acteurs du tourisme au sens large (*hébergeurs, prestataires de loisirs*). En tant que Président de l'association Parc du Radôme, il explique qu'il y a un vrai partenariat qui s'est créé entre les structures présentes au sein du Parc du Radôme et l'Office de Tourisme Communautaire. Pour cette saison, le Parc du Radôme a ainsi mis en place un billet famille vendu au sein des espaces d'accueil de l'O.T.C. Il explique que ce test a fonctionné plutôt correctement et qu'il est donc envisagé de reconduire ce partenariat l'année prochaine.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, conclut ces échanges en précisant qu'il convient désormais de récolter un bilan chiffré précis par filière afin de

compléter l'analyse existante. Il importera ensuite de mettre en place des actions correctives afin d'accompagner les filières dans le développement de leur chiffre d'affaires.

Christophe ROPARTZ, élu titulaire du collège 1, souhaite savoir si l'Office de Tourisme Communautaire envisage de réaliser une campagne publicitaire au niveau national.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que Lannion-Trégor Communauté s'est associée à plusieurs grandes agglomérations et la région Bretagne afin de créer une campagne promotionnelle originale déclinée sur trois ans. Toutes les informations détaillées sur ce projet sont accessibles sur le site « *viens en bretagne.fr* ». A travers cette opération, les bretons sont invités à se filmer et à dire ce qu'ils pensent de la Bretagne. Cet autoportrait plus communément appelé « selfie » est généralement pris sur le vif avec un appareil numérique porté à bout de bras. Il tient à rassurer monsieur ROPARTZ en soulignant que, parmi les thèmes choisis, celui de la météo trouve une place de choix au sein de cette nouvelle stratégie promotionnelle. Dès 2015, les meilleurs selfies passeront à la télévision.

François BOURIOT, élu titulaire du collège 1 et ancien président de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à apporter un complément d'information sur le volet financier de cette campagne. Il précise qu'elle va coûter 1 million d'euros par an soit 500 000 € pour la région Bretagne et 500 000 € réparties entre les grandes agglomérations bretonnes. Lannion-Trégor Communauté va financer la campagne à hauteur de 21 000 € pour l'année 2014. Il souligne, que lors des réunions préparatoires, il a demandé à ce que la participation financière des communautés d'agglomération soit proportionnelle à leur taille.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que les productions vidéo visibles sur le site « *viens en bretagne.fr* » sont faites par des personnes bénévoles et spontanées. En fonction du contenu proposé, chaque vidéo fait l'objet d'un vote des internautes qui peuvent, selon le contenu proposé, accepter ou refuser sa mise en ligne.

Il précise que la campagne de communication « *claque ton selfie* » répond à un impératif de rajeunissement de la clientèle touristique bretonne. Il s'agit de combattre l'image d'une destination touristique qualifiée de vieillissante en touchant la clientèle des « primo-visiteurs » et en cherchant à les fidéliser.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, rappelle que les primo-visiteurs représentent 15 % de la clientèle régionale.

Dans un tout autre registre, **Pierrick ROUSSELOT, élu suppléant du collège 1,** souhaite avoir un retour du film tourné sur le territoire intitulé « La Bretagne à vélo/Brittany by bike » destiné à la clientèle anglaise.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique que le film tourné est visible sur le site de la vélodyssée.

I - VOLET DELIBERATIONS

1. Dissolution de l'association des Offices de Tourisme de la Côte de Granit Rose : versement du boni de liquidation à l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Exposé des motifs

L'Assemblée Générale extraordinaire de l'association des offices de tourisme de la Côte de Granit Rose, en date du 23 avril 2013, a validé la dissolution de l'association et a nommé Monsieur Gilles Desclochez commissaire aux comptes.

VU le récépissé de déclaration de dissolution de la Sous-Préfecture de Lannion, enregistré sous le n° W223000084 ;

CONSIDERANT le courrier du commissaire aux comptes nous informant que le boni de liquidation de l'association est versé à l'OTC pour un montant de 3586,14 € ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité

ACCEPTÉ le boni de liquidation d'un montant de 3586,14 € issu de la dissolution de l'Association des Offices de Tourisme de la Côte de Granit Rose.

2. Budget Supplémentaire 2014

Rapporteur : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire
Présentation du diaporama : Marie-Claire HENRY, Directrice du service financier

Exposé des motifs

Monsieur le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le Budget Supplémentaire 2014 de l'Office de Tourisme Communautaire,

VU le budget qui lui est présenté ;

Après en avoir délibéré,
LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2014 de l'Office de Tourisme Communautaire dont la balance s'établit comme suit :

Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes
à la somme de : - 34 168.48 €

Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes

à la somme de : **57 567.85 €**

Durant la présentation du diaporama, **Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, précise à l'assemblée que l'objectif est d'avoir l'ensemble des guides pour les vacances de février prochain.

En fin d'exposé, **Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2**, constate qu'il n'y a eu que 81 000 € de recettes de prestations de services soit 14 000 € de moins que le chiffre affiché au Budget Primitif 2014. Il souhaite donc savoir s'il y a eu moins d'adhérents à l'O.T.C en 2014.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que l'Office de Tourisme Communautaire comprend 351 partenaires en 2014 soit un peu moins que l'année dernière. Il apporte deux explications aux chiffres présentés.

Il s'avère, d'une part, que certains partenaires avaient pour habitude avant les mutualisations de prendre plusieurs publicités ou prestations de services dans différentes publications. Suite au transfert, il y a donc beaucoup de structures partenaires qui n'en prennent plus qu'une seule. Il y a donc effectivement une partie des gains de l'O.T.C qui a disparue.

Il explique, d'autre part, que sur certaines communes, il s'avère nécessaire de travailler davantage avec les socioprofessionnels qui méconnaissent les prestations de services proposées par l'OTC. Ces derniers avaient pris l'habitude de contractualiser directement avec les anciennes structures touristiques municipales. Il faut donc désormais reconquérir et fidéliser cette clientèle.

Suite à cette analyse, **Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2**, préconise au commercial de l'O.T.C, Vincent DANIOU, de ne pas se limiter au démarchage de certains socioprofessionnels (commerçants, restaurateurs) et de ne pas hésiter à rencontrer les loueurs de meublés. Il prend, en exemple, la région de Plestin-Les-Grèves et précise que certains partenaires n'ont pas souhaité contractualiser avec l'O.T.C arguant que la structure touristique ne leur apporte rien. Il faut donc que la structure retravaille son image de marque en essayant de valoriser les actions mises en place sur le territoire.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, ajoute que ce travail doit être fait auprès de l'ensemble des filières touristiques et pas seulement auprès des loueurs de meublés.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, explique qu'il est de l'intérêt général pour un Office de Tourisme Communautaire de travailler avec tous les professionnels du tourisme. Dans cette perspective, il n'est pas souhaitable que le commercial, Vincent DANIOU, soit dédié essentiellement au démarchage commercial des loueurs de meublés particuliers.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à préciser que Vincent DANIOU travaille actuellement sur les plaquettes de présentation des prestations de services 2015. Au regard des propos qui viennent d'être échangés, il ajoute que l'important est de mettre en avant tous les avantages à contractualiser avec l'O.T.C afin de lever les doutes de certains partenaires. En effet, l'O.T.C se doit d'être en capacité de faire rentrer un plus grand nombre de partenaires qui contribuent au développement économique de la destination touristique.

Sur ce point, **Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2**, fait remarquer qu'il ne s'agit pas de faire rentrer n'importe quel partenaire. Il convient d'avoir un minimum de critères qualité notamment pour les particuliers. Il souhaite savoir si l'O.T.C, dans sa stratégie de démarchage, travaille en premier lieu sur l'aspect quantitatif ou l'aspect qualitatif.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique que l'O.T.C est sur un mixte des deux.

3. Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2015

Rapporteur : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire
Présentation du diaporama : Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire

Arrivée avant le vote :

- Alain FAIVRE, membre titulaire du collège 1

Départ avant le vote :

- Gérard QUILIN, membre titulaire du collège 1
- Marcel PRAT, membre titulaire du collège 1
- Françoise NIHOARN, membre suppléante du collège 1
- Dominique BOITEL, membre titulaire du collège 1
- Gervais EGAULT, membre titulaire du collège 1
- François BOURIOT, membre titulaire du collège 1

Exposé des motifs

Un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) doit intervenir au sein du Comité de Direction de l'EPIC de Tourisme Communautaire avant l'examen du Budget Primitif 2015.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, le Débat d'Orientation Budgétaire doit nécessairement être formulé par une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

Ce débat permet notamment de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au Budget Primitif 2015.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2009 approuvant le projet de création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial ;

VU les Statuts de l'Office de Tourisme Communautaire ;

VU la convention d'objectifs entre Lannion-Trégor Communauté et l'Office de Tourisme Communautaire signée en application de la délibération prise en Comité de Direction du 19 juin 2013 ;

CONSIDERANT le Règlement Intérieur de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité

PROCEDE au Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

PREND ACTE qu'une présentation sur des Orientations Budgétaires 2015 a bien eu lieu.

Echanges ayant eu lieu durant la présentation du diaporama

Cédric SEUREAU, élu suppléant du collège 1, souhaite connaître la différence entre l'utilisation d'un numéro vert 0800 ou d'un simple 02.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que le 0 800 est beaucoup plus coûteux à mettre en place car il nécessite des équipements techniques complémentaires et une formation accrue du personnel. La création d'un back office impose notamment de développer une connaissance globale des équipes sur l'ensemble des destinations. A ce jour, le 02 offre l'avantage de garder l'équipement existant et de pouvoir y effectuer des transferts d'appels entre Bureaux d'Informations Touristiques. Le 02 permet ainsi aux équipes des offices de tourisme de se dégager du temps lorsqu'elles organisent par exemple les pots d'accueil. Il souligne qu'il va s'agir progressivement pour l'O.T.C d'évoluer vers un 0 800. La création de ce back office permettra ainsi aux équipes de l'Office de Tourisme Communautaire d'être techniquement et humainement opérationnelles.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que ce changement vers un 0 800 doit intervenir graduellement et va permettre de dégager du temps à l'accueil des offices.

Cédric SEUREAU, élu suppléant du collège 1, souhaite avoir des précisions sur les deux sites internet « Côte de Granit Rose » accessibles sur un nom de domaine en .fr et un autre en .com. Il précise qu'il n'est pas facile de savoir lequel des deux est le site officiel de la destination touristique.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que l'adresse URL « *cotedegranitrose.fr* » est le site créé par l'association des offices de tourisme de la Côte de Granit Rose, dissoute en décembre dernier. Il ajoute que ce site bénéficie d'un très bon référencement. Il est donc opportun de capitaliser sur cette valeur ajoutée en maintenant la mise en ligne du site.

Le deuxième site dont il est fait référence « *bretagnecotedegranitrose.com* » est le site officiel de l'Office de Tourisme Communautaire.

Il existe également certains sites internet privés, accessibles en .net qui viennent concurrencer le .fr et le .com.

Suite à cette précision, **Cédric SEUREAU, élu suppléant du collège 1,** se demande s'il ne serait pas plus judicieux de garder un seul et même site.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, suggère de prendre cette décision après avoir consulté les techniciens de l'O.T.C qui connaissent parfaitement les taux de fréquentation de ces différents sites internet. Au regard de la conjoncture économique, il explique qu'il est opportun que l'O.T.C s'appuie sur une visibilité optimale de sa destination touristique.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite savoir s'il y a également une réflexion d'engagée sur le .bzh car la région Bretagne communique beaucoup sur ce nom de domaine. Il suggère que l'O.T.C se positionne dès à présent pour le réserver afin d'éviter qu'un particulier ne l'achète.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique qu'il va faire part de sa demande à la responsable de communication.

Echanges ayant eu lieu en fin de présentation du diaporama

Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1, souhaite savoir si actuellement un particulier à la possibilité d'imprimer des documents dans les offices de tourisme.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui répond par l'affirmative. Il précise que ce service disponible est payant.

Bernadette CORVISIER, élue suppléante du collège 1, souhaite savoir si la convention entre la SNCF et l'O.T.C a été reconduite en 2014 pour l'organisation d'accueil en gare de Lannion.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que l'O.T.C a réalisé cinq accueils gare cet été. Afin de pérenniser le partenariat existant, la SNCF a émis le souhait d'aménager un espace d'accueil permanent en gare à l'effigie de la destination touristique. Il explique que le challenge de ces accueils gare est de pouvoir répondre en un temps record aux attentes des voyageurs de passage sur le quai.

Bernadette CORVISIER, élue suppléante du collège 1, préconise d'installer un stand similaire à celui présent en gare de Morlaix.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, abonde dans ce sens et suggère de mener une réflexion sur l'installation d'un stand permanent qui ne nécessite plus aucune présence physique.

Pierrick ROUSSELOT, élu suppléant du collège 1, souhaite revenir sur le prix des locations des Vélos à Assistance Electrique. Il note que dans le diaporama qui vient d'être présenté, il est envisagé une hausse du prix des locations. Il souhaite donc savoir si cette nouvelle tarification va s'appliquer directement sur le prix de la location journalière ou uniquement sur le tarif préférentiel proposé durant la période estivale aux professionnels de l'OTC partenaires du projet.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que la commission de travail référente se prononcera sur ce sujet. Il ajoute que c'est une orientation souhaitée et souhaitable, compte-tenu du prix actuel des locations qui est vraiment modique (5 € la journée, 3 € la demi-journée).

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que sur Morlaix le tarif d'une location se situe entre 25 et 30 €.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que l'O.T.C propose des tarifs très en deçà des prix pratiqués par d'autres offices de tourisme.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à préciser que le territoire communautaire est identifié comme une destination reconnue pour ces investissements dans ce type de produit. La politique tarifaire pratiquée a ainsi permis à un large public de découvrir le vélo à assistance électrique.

Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1, souhaite comprendre la motivation première qui explique cette hausse annoncée du tarif des locations.

Pierrick ROUSSELOT, élu suppléant du collège 1, lui explique que les professionnels consacrent trop de temps à la préparation des vélos à assistance électrique avant leur mise en

location. Actuellement, la recette perçue paraît donc inadaptée à ce travail préparatoire conséquent pour les partenaires professionnels.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise qu'une personne qui délivre le vélo à la location doit consacrer environ 20 minutes de son temps.

Dans un tout autre registre, **Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1,** souhaite savoir en quoi va consister le projet d'intégration et d'aménagement des offres patrimoniales sur l'ensemble de la destination.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique qu'il s'agit de répertorier l'ensemble du patrimoine touristique présent sur la destination Perros-Guirec/Côte de Granit Rose en privilégiant les communes hors littorales. L'objectif est de les accompagner dans la mise en valeur de leur patrimoine.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, suggère de coordonner les actions afin de permettre aux touristes présents sur la côte de découvrir également la richesse du patrimoine rural. Il convient de proposer une offre patrimoniale qui corresponde aux attentes des touristes. Il précise que, dans le cadre de la démarche qualité, l'Office de Tourisme Communautaire a reçu, par exemple, un certain nombre de retours clients soulevant un déficit d'information dans ce domaine.

Pierrick ROUSSELOT, élu suppléant du collège 1, souligne que l'Office de Tourisme Communautaire a montré qu'il était capable d'organiser des formations en informatique de qualité qui ont reçues un accueil très positif. Il souhaite donc savoir si la structure est susceptible d'organiser d'autres cycles de formation à destination des professionnels du tourisme.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique qu'il prend note de cette suggestion. Il ajoute que, dans le cadre du projet leader « *Saints Shore Ways* » élaboré conjointement avec l'office de Tourisme communautaire morlaisien, il est prévu dans les mois à venir de programmer des formations avec des spécialistes britanniques à destination des socioprofessionnels du tourisme afin de les aider à mieux accueillir la clientèle britannique.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, lui préconise également de se rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I) qui organise un certain nombre de formations à destination des professionnels du territoire.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, fait remarquer que les grands axes de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2015 ont été construits uniquement avec les équipes de l'Office de Tourisme Communautaire. Il se demande pourquoi le débat n'a pas été élargi à plus grand nombre d'acteurs. Il s'interroge car les Comités Locaux mis en place sur les différents pôles touristiques avaient cette vocation mais ne sont plus activés.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à lui faire savoir que les Comités Locaux vont à nouveau être réunis dans les prochains mois. Il rappelle que les contraintes du calendrier électoral du premier semestre 2014 (élection du président de LTC en avril et du président de l'O.T.C fin juin) ont fortement ralenti le fonctionnement des instances consultatives de l'O.T.C. Il invite toutes les personnes présentes à profiter de ce Comité de Direction afin de débattre sur ce DOB 2015.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souligne que le document présenté prend en compte de nombreux sujets identifiés il y a un an. Ce D.O.B lui paraît donc constructif, professionnel, ambitieux mais aussi très pragmatique car il identifie les priorités 2015.

Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1, souhaite savoir à quel moment ont été identifiés les cinq grands axes du D.O.B.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique qu'ils ont été définis en 2013 dans le cadre de l'écriture de la politique qualité. Le document est accessible sur le site internet de l'O.T.C dans la rubrique espace Pro.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, ajoute que le tourisme évolue très vite. Le bilan de saison présenté en début de séance identifie, d'ores et déjà, des changements importants dans le profil des visiteurs accueillis sur la destination (origine géographique, habitude). Il précise, dans ce sens, qu'il est très difficile de prévoir ce que sera le tourisme dans trois ans. Il souhaite revenir sur l'idée du camion promotionnel proposé dans le D.O.B qu'il qualifie d'originale, surprenante et audacieuse. Il trouve que ce projet mérite réflexion car de nos jours l'accueil des touristes ne doit plus forcément être réalisé au sein des bureaux d'information touristique.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, conclut cet échange en précisant que le contexte politique international actuel va jouer sur les destinations touristiques de l'an prochain.

Michel CREACH, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite savoir si ce projet de camion promotionnel a déjà été testé sur d'autres destinations touristiques.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que ce concept est déjà été mis en place sur la commune de Saint-Gervais qui dispose depuis 2013 d'un point d'information touristique mobile appelé « le tour bus ».

Dans cette même logique, **Christophe ROPARTZ, élu titulaire du collège 1**, suggère de mettre à disposition de toutes les communes du territoire une voiture à l'effigie de la destination touristique.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que de nouveaux concepts d'accueil touristique se développent. Il cite, en exemple, les salariés de l'office de tourisme du pays de Morlaix qui, cette saison, sont allés directement à la rencontre des touristes à bord d'un véhicule électrique.

4. Avenant à la convention d'objectifs entre LTC et l'OTC : mise en œuvre des actions du Contrat de Station Touristique

Rapporteur : Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Retour avant le vote de François BOURIOT, membre titulaire du collège 1

Exposé des motifs

La communauté d'agglomération a confié, dès le 1^{er} janvier 2010, la gestion de sa compétence tourisme à un Office de Tourisme Communautaire.

Depuis cette date, l'Office de Tourisme Communautaire porte donc la mise en oeuvre d'actions touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire.

Suite au transfert de la compétence tourisme des communes littorales de Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Trégastel à Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2013, il est apparu nécessaire de pérenniser, en collaboration avec LTC et l'OTC, les actions issues du Contrat de Station arrivé à échéance.

Sur la base de ce constat, une nouvelle organisation à double niveau partenarial a été élaborée dans lequel Lannion-Trégor Communauté est positionnée comme maître d'ouvrage du Contrat. A cet égard, il est le garant officiel de la mise en œuvre et de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à l'exécution de ces actions, au côté des trois communes littorales.

Le second niveau de partenariat implique directement son Office de Tourisme Communautaire qui concoure au soutien logistique des actions à décliner.

Ainsi, compte tenu de ces nouvelles dispositions, il convient de proposer un avenant à la convention d'objectifs conclue entre LTC et l'OTC. Cette modification vise à abonder le soutien logistique de l'OTC dans la mise en œuvre des actions issues du Contrat de Station. Les points suivants sont précisés à l'article 6-7 de la convention :

« A compter de 2014, LTC assure le portage juridique et financier des actions issues du Contrat de Station Touristique et confie l'ingénierie des projets à son Office de Tourisme Communautaire. Ainsi, pour assurer la déclinaison opérationnelle des actions du Contrat de Station pour les six ans à venir, l'Office de Tourisme Communautaire s'engage à mobiliser les moyens techniques, humains, matériels et financiers adaptés au programme d'actions.

A ce jour, les actions issues du Contrat de Station s'articulent autour de trois axes de développement de la destination Côte de Granit Rose allant de la valorisation du patrimoine touristique (circuits d'interprétation « Granit Rose Tour »), à l'organisation d'animations hors saison (festival de l'Estran, festival Môm'Art) en passant par la coordination d'actions promotionnelles en faveur de certains équipements touristiques du territoire Communautaire (opération « Route des Loisirs »).

Dans le cadre des engagements fixés par les partenaires, l'Office de Tourisme Communautaire est en charge du pilotage de l'ingénierie des actions issues du Contrat de Station. A ce titre, l'OTC garantit :

- *La mise à disposition à mi-temps d'un coordinateur pour assurer la mise en œuvre et l'animation des actions et projets issus du Contrat de Station ;*
- *L'apport de moyens nécessaires à l'administration des sites web ou supports internet dédiés aux actions et projets issus du contrat (mises à jour, modération, etc...) ;*
- *La mise en vente de billets au sein des Bureaux de l'OTC pour l'organisation de certains événements ;*
- *La recherche de financements extérieurs complémentaires (partenaires extérieurs, collectivités locales, fonds privés) ».*

VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009 approuvant le projet de création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2010 et précisant qu'il se substitue aux organismes des communes dans les pôles reconnus d'intérêt communautaire ;

VU la convention relative au Contrat de Station Touristique, signée le 20 octobre 2006 entre le Conseil Général des Côtes d'Armor et les Communes de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2012 visant à reconnaître le pôle « Côte de Granit Rose » comme pôle d'intérêt communautaire ;

VU

l'avenant n° 1 à la convention relative au Contrat de Station, élargissant les signataires à Lannion-Trégor Agglomération au 1^{er} janvier 2013 et précisant le transfert du poste de coordonnateur à cette collectivité ;

VU

la convention d'objectifs entre LTC et l'OTC ;

VU

la délibération du Bureau Exécutif en date du 26 août 2014 validant le portage et le financement des actions du contrat de station ;

CONSIDERANT

que la convention d'objectifs formalise les moyens mis à disposition par L.T.C pour l'accomplissement des missions de développement touristique confiées à l'O.T.C ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité

VALIDE

le nouveau partenariat élaboré dans le cadre de la pérennisation des actions issues du Contrat de Station pour la période 2014-2020.

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention d'objectifs entre LTC et l'OTC.

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son Directeur, à signer ledit avenant.

5. Convention de partenariat entre l'OTC et le BTS tourisme du lycée hôtelier et de tourisme Saint-Joseph/Bossuet

Rapporteur : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Départ avant le vote de François BOURIOT, membre titulaire du collège 1

Exposé des motifs

Le lycée hôtelier et de tourisme Saint-Joseph/Bossuet et l'Office de Tourisme Communautaire partagent une volonté commune d'agir en faveur du développement touristique du territoire.

Ainsi, depuis 2010, l'Office de Tourisme Communautaire et les élèves du BTS tourisme du lycée collaborent étroitement à travers la mise en place de différentes actions à la fois pratiques et pédagogiques : accueil de stagiaires, interventions des professionnels de l'OTC sur des sujets définis en commun à chaque rentrée scolaire tels que l'animation numérique du territoire, la démarche qualité, les événementiels, la réalisation d'exercices pratiques sur sites, etc.

Pour ce faire, l'équipe enseignante du lycée définit à chaque rentrée scolaire d'un commun accord avec l'O.T.C le programme définitif des interventions thématiques proposées aux élèves, construit en corrélation avec les projets touristiques menés durant l'année par la structure.

Au sein du dispositif mis en place, seuls les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années motivés peuvent être sélectionnés pour réaliser leur stage pratique au sein des Bureaux d'Informations Touristiques de l'O.T.C.

Par délibération en date du 9 mai 2012, le Comité de Direction de l'O.T.C a approuvé la signature d'une convention de partenariat entre les deux parties fixant le cadre général d'une collaboration décliné en trois axes d'interventions complémentaires :

- Axe 1 : la sensibilisation des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années aux métiers de l'accueil, de la promotion, de l'animation et du guidage à travers la mise en place de stages pratiques sur les deux années de formation ;
- Axe 2 : l'accompagnement des élèves de 2^{ème} année du BTS dans les différentes phases d'application d'une démarche qualité en organisant des cours et travaux dirigés au sein de l'établissement ;
- Axe 3 : l'intervention durant l'année des membres de l'O.T.C pour présenter leurs domaines de compétences.

Cette collaboration correspond à un besoin d'information et de formation des professionnels de demain. Elle s'inscrit pour les deux partenaires dans un objectif partagé d'agir efficacement en faveur de l'éducation, la formation mais aussi de l'emploi.

Fort du premier bilan prometteur que viennent de réaliser les deux partenaires, suite aux actions menées par les élèves de BTS issus de la promotion 2012-2014, il est envisagé de consolider le partenariat en renouvelant la convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

- VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- VU** la convention d'objectifs signée entre Lannion-Trégor Agglomération et l'EPIC de tourisme Communautaire le 20 juin 2013 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire, en date du 17 décembre 2009, approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC ;
- CONSIDERANT** la convention initiale de partenariat signée entre les deux parties le 25 juin 2012 ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité

VALIDE le renouvellement de la convention de partenariat entre le lycée hôtelier et de tourisme Saint-Joseph/Bossuet et l'Office de Tourisme Communautaire pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Directeur, à signer la convention entre le lycée hôtelier et de tourisme Saint-Joseph/Bossuet et l'EPIC de Tourisme Communautaire dont les termes sont énoncés en annexe ainsi que tous documents relatifs à ce projet.

Valérie PERILLOUX, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2 et responsable pédagogique du BTS tourisme, dresse un bilan de ces deux premières années de partenariat. Elle explique que le lycée est très heureux des résultats du partenariat existant. A ce jour, les étudiants sont systématiquement volontaires pour des stages ou des actions sur le

terrain. Elle cite, en exemple, leur récente participation au festival Vent de Grève où les étudiants ont pu s'impliquer à différents niveaux : réalisation de travaux numériques, accueil, réalisation d'enquêtes auprès des visiteurs. Ces axes de travail, construits en étroite relation avec les missions et projets de l'Office de Tourisme Communautaire, font partie intégrante du programme de la formation à mener sur deux ans.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite savoir si beaucoup d'étudiants du BTS tourisme sont accueillis chez des professionnels. Il explique qu'il a publié des offres de stage au bureau des étudiants qui sont restées, dès l'origine, sans suite.

Pierrick ROUSSELOT, élu suppléant du collège 1, tient à faire remarquer qu'il accueille régulièrement des stagiaires de cette promotion et qu'il est très satisfait de leur professionnalisme.

Valérie PERILLOUX, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2 et responsable pédagogique du BTS tourisme, précise que l'association des étudiants de BTS tourisme s'appelle l'ETAC. Elle souhaite savoir par quel biais monsieur LE GUILLOUZER a diffusé ces offres de stages.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, indique que la dernière offre stage qu'il a publiée date d'environ deux ans. Pour accompagner ses demandes, il lui était demandé de fournir une habilitation préfectorale de tourisme qui depuis a été remplacée par une immatriculation à Atout France. Il admet que depuis 2013, il ne publie plus d'offres sur le site du BTS, faute de retour. Afin de bien expliquer le contexte, il précise également à Mme PERILLOUX que l'interlocuteur chargé du suivi de ces demandes de stage a dû changer entre temps.

Suite à cet échange, **Valérie PERILLOUX, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2 et responsable pédagogique du BTS tourisme**, souhaite apporter quelques précisions. Elle souligne que ce BTS a fait l'objet d'une réforme. En effet, il y a encore deux ans, ce BTS s'appelait « vente et production touristique » et formait les étudiants aux métiers de la vente et à l'organisation de voyages. Ce référentiel obligeait donc les étudiants à faire des stages dans des structures de types agences de voyages, aéroports. Avec la réforme effective depuis 2012, les lieux de stage ont été élargis. Elle précise donc à Monsieur LE GUILLOUZER qu'il devrait désormais avoir des réponses à ces demandes de stages.

6. Commercialisation de visites guidées : convention de mandat entre Côtes d'Armor Développement et l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Retour avant le vote de François BOURIOT, membre titulaire du collège 1

Exposé des motifs

Depuis sa création, l'Office de Tourisme Communautaire a fait le choix de développer une gamme de produits touristiques renvoyant l'image d'une destination dynamique, attrayante, accueillante et authentique.

Ainsi, l'Office de Tourisme Communautaire conçoit et commercialise, chaque année, des visites guidées construites par une guide interprète nationale, autour des richesses naturelles, patrimoniales et historiques qui caractérisent son territoire.

Afin de conquérir et de fidéliser de nouvelles clientèles et d'améliorer la lisibilité de son offre, l'Office de Tourisme Communautaire envisage désormais de déléguer à l'un de ses partenaires privilégiés, Côtes d'Armor Développement, la possibilité de procéder à la réservation-vente de ses offres de visites guidées.

Au sein du partenariat à venir, le pôle séjours touristiques de Côtes d'Armor Développement sera plus particulièrement chargé de promouvoir et d'aider à la vente de ces visites à thèmes, spécialement conçues pour les groupes, et ce pour le compte de l'Office de Tourisme Communautaire.

Grâce à une action promotionnelle coordonnée construite autour d'internet et du web marketing, l'Office de Tourisme va ainsi pouvoir valoriser son offre de produits auprès des organisateurs de voyages et de séjours (*autocaristes, agences de voyages, associations*).

A travers cette action commune, les deux partenaires cherchent ainsi à s'adapter en permanence aux nouvelles tendances afin de présenter une offre répondant aux attentes de leurs clients.

- VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- VU** la convention d'objectifs signée entre Lannion-Trégor Agglomération et l'EPIC de tourisme Communautaire le 20 juin 2013 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire, en date du 17 décembre 2009, approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC ;
- VU** l'immatriculation de l'Office de Tourisme Communautaire au registre des opérateurs de voyages et de séjours ;
- CONSIDERANT** que Côtes d'Armor Développement met à disposition des professionnels du tourisme de son territoire un service chargé d'aider à la vente de séjours et de produits touristiques ;
- CONSIDERANT** que cette offre de conseil et d'assistance proposée par Côtes d'Armor Développement ne donnera pas lieu à la perception d'une commission sur les ventes réalisées ;
- CONSIDERANT** qu'en cas de séjours de groupe, une gratuité est accordée par tranche de 20 personnes payantes ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de signer une convention de mandat afin de formaliser les obligations respectives entre le prestataire mandant et le mandataire sur la procédure de réservation-vente des visites guidées ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité

APPROUVE la signature d'une convention de mandat entre Côtes d'Armor Développement et l'Office de Tourisme Communautaire pour la vente de visites guidées.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Directeur, à signer la convention de mandat ainsi que tous documents afférents à ce projet.

7. Gratification financière des stagiaires

Rapporteur : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Exposé des motifs

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2010, l'Office de Tourisme Communautaire a fait le choix de favoriser l'accueil des stagiaires issus de l'enseignement supérieur afin de développer le partage d'expérience et de savoir-faire dans la structure.

Ainsi, l'objectif fixé, en début de stage, par l'OTC et l'enseignant de l'établissement vise à permettre à l'élève une mise en pratique quotidienne de sa formation théorique. Durant leur stage, les équipes de l'Office de Tourisme Communautaire s'attachent donc à proposer à chacun d'entre eux des missions individualisées qui respectent leur cursus scolaire.

D'un point de vue réglementaire, la convention de stage vient déterminer avec précision les modalités d'accueil des stagiaires (définition des activités, durée hebdomadaire, liste des avantages offerts) et poser le principe du mode de calcul de la gratification financière et des modalités de son versement.

De par son statut d'étudiant, le stagiaire peut donc prétendre à une gratification si le stage dépasse 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année d'enseignement.

Par gratification (ou indemnisation) du stage, il faut comprendre l'ensemble des sommes et avantages en nature versées au stagiaire par l'organisme d'accueil.

A défaut de convention de branche ou d'accord professionnel, le montant minimum de la gratification d'un stagiaire à temps plein s'élève à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (*soit 436,05 Euros pour 2014 pour une présence à temps plein*).

Ce taux passera à 15 % pour les conventions de stage signées à compter du 1^{er} septembre 2015.

En aucun cas, une gratification ne pourra être versée pour les stages d'observation ou les stages proposés dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Enfin, pour les stages inférieurs ou égaux à 2 mois, l'Office de Tourisme Communautaire est libre de verser une indemnité de stage et d'en fixer son montant.

- VU** le Code du travail ;
- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** la loi du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) donnant une définition du stage ;
- VU** la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires ;
- VU** la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009 approuvant le projet de création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

- CONSIDERANT** que le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle ;
- CONSIDERANT** que ce stage ne peut avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent ;
- CONSIDERANT** la volonté de l'Office de Tourisme Communautaire de développer ses relations avec les établissements d'Enseignement Supérieur proposant des formations qualifiantes dans le domaine du tourisme ;
- CONSIDERANT** les candidatures reçues chaque année par la structure ;

**Après en avoir délibéré,
LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

- FIXE** le cadre général de la gratification du stagiaire dans les conditions énumérées ci-dessus.
- PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Général de l'EPIC.
- AUTORISE** Le Président de l'EPIC de Tourisme Communautaire, ou son Directeur, à signer les documents afférents à ce dossier.

Après le vote de la délibération, **Alain FAIVRE, élu titulaire du collège 1**, indique qu'il lui paraîtrait judicieux de fixer également le montant de la gratification pour les stages inférieurs ou égaux à deux mois.

II - QUESTIONS A CARACTERE INFORMATIF

1. Bilan qualité semestriel

Présentation du diaporama : Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire

Durant la présentation du diaporama, **Alain FAIVRE, élu titulaire du collège 1**, tient à préciser que la difficulté d'accès aux personnes à mobilité réduite identifiée à la plage de Pors Termen a été résolue.

Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1, demande des explications sur le projet d'acquisition de mobilier extérieur pour les bureaux d'information touristique de l'O.T.C.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique qu'il est prévu d'équiper les offices en mobilier extérieur afin de permettre aux visiteurs de consulter leurs mails confortablement et d'avoir ainsi un accès plus fluide des espaces intérieurs.

Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1, s'interroge sur la valeur ajoutée d'un tel projet. Elle se demande s'il ne serait pas plus opportun d'établir des partenariats avec les cafetiers.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique qu'un tel partenariat paraît peu probable. Il explique que, dès son arrivée sur le territoire, le visiteur a besoin de recenser les points d'accès wifi à sa disposition. Il s'avère que les offices de tourisme sont souvent identifiés comme des fournisseurs d'accès wifi par les touristes étrangers. Pour cette raison, le prestataire d'accès wifi de l'O.T.C souhaite pouvoir offrir aux partenaires de l'Office de Tourisme Communautaire un tarif d'accès préférentiel.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, explique que les coûts de communication en 3 G ou 4 G sont prohibitifs pour la clientèle étrangère qui arrive en France. Lors d'un séjour en Espagne, il a pu constater que le simple fait de relever ses courriels lui a été facturé 700 €. Il ajoute que toutes les plages espagnoles sont désormais équipées de hotspots Wifi permettant aux utilisateurs de terminaux mobiles de s'y connecter à moindre coût. Il imagine donc que la clientèle allemande et anglaise présente sur notre territoire a les mêmes difficultés pour se connecter à un point d'accès Wifi.

2. Modification des Statuts et du règlement intérieur

Présentation du diaporama : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Suite à cette présentation, **Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1,** souhaite savoir si la nouvelle composition du Comité de Direction a été élaborée en prenant en compte le taux de fréquentation existant, depuis sa création en 2011.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique qu'il souhaite travailler avec des représentants élus investis et motivés. Il souligne que les membres actuels ne peuvent assister à tous les Comités de Direction, faute de disponibilité.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, constate que dans le futur collège des élus, composé de 15 représentants, le pôle Côte de Granit Rose ne sera représenté que par 5 conseillers communautaires. Il s'interroge sur cette faible représentativité car la destination touristique est, à ce jour, majoritairement portée par le pôle Côte de Granit Rose.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, concède que la Côte de Granit Rose est la tête de file de la destination. Il espère cependant, que tous les autres pôles, vont se développer grâce à l'Office de Tourisme Communautaire.

Valérie PERILLOUX, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2, fait remarquer que la filière enseignement/formation ne semble plus être représentée dans le futur collège des socioprofessionnels.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, tient tout d'abord à s'excuser car il n'a pas eu le temps de la prévenir de cette nouvelle composition qui n'intègre pas la filière enseignement/formation.

Il explique que l'objectif est de réduire le nombre de représentants au sein des deux collèges. Il lui est donc apparu plus judicieux de continuer à développer le partenariat existant avec le BTS tourisme au sein des commissions de travail ou des comités locaux.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite revenir sur la composition du collège 2 et les modalités de désignation des futurs socioprofessionnels qui représenteront une filière. Il prend l'exemple de la filière hébergement qui regroupe 4 catégories (*hôtels, meublés de tourisme, campings, agences immobilières*). Il aimerait connaître la procédure de désignation envisagée.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique qu'il y aura quatre représentants désignés pour cette filière.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, revient sur sa demande initiale et souhaite savoir comment, au niveau communautaire, il va être possible de désigner un représentant des hôtels.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, indique qu'il appartiendra aux filières de proposer ce représentant.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, demande quelle sera la procédure adoptée en cas de pluralité de candidatures.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, réitère ses propos ultérieurs. Dans ce cas précis, il incombera à la filière de choisir ce représentant parmi les candidatures.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que cette nouvelle procédure permet aux filières qui se sont structurées de désigner librement leur représentant. Quant aux autres, il importe de les aider à identifier sous quelle forme un représentant peut être mandaté par la profession pour siéger au Comité de Direction. Pour la filière hébergement, il prend l'exemple des hôtels et indique que le Club des Hôteliers de la Côte de Granit Rose a toute légitimité pour élire un représentant.

François BOURIOT, élu titulaire du collège 1, souhaite émettre un avis réservé sur la non représentativité de la filière enseignement/formation dans le collège 2. Il explique que les étudiants représentent l'avenir du territoire. Pour cette raison, il est donc peu opportun qu'ils siègent uniquement au sein des Comités Locaux. Il suggère donc de revoir la répartition des sièges en passant le nombre des représentants des chambres consulaires de 3 à 2 ce qui permettrait à nouveau d'accueillir la filière enseignement/formation sans revoir la composition du collège 2 fixée à 12 représentants.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que cette présentation n'est pas figée et que toutes les remarques faites au cours de cette séance seront prises en compte.

Laurent BOYER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, ajoute que certaines filières sont organisées mais d'autres le sont moins. Il pense notamment au nautisme. Il souhaite comprendre comment cette filière peut s'organiser d'ici la fin de l'année pour nommer un représentant au sein du collège 2.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, concède que certaines filières sont facilement repérables. D'autres à l'identique de la filière nautique ont une telle diversité d'activités qu'il va être plus difficile de désigner le représentant officiel. Le travail réalisé par Lannion-Trégor Communauté sur l'espace mer devrait faciliter cette nomination. Il exprime le souhait de rechercher l'intérêt collectif dans la nouvelle organisation qui se profile.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, rappelle que l'idée première est d'avoir des représentants investis dans leur futur rôle.

Delphine CHARLET, élue titulaire du collège 1, souhaite savoir si le rôle des Comités Locaux sera consigné par écrit dans un document.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que le Règlement Intérieur précisera ce rôle. Il ajoute que les documents fondateurs (Statuts, Règlement Intérieur) sont à réécrire. Pour ce travail, il concède qu'il ne faut pas hésiter à partir d'une feuille blanche.

Alain FAIVRE, élu titulaire du collège 1, indique qu'il émet également le souhait d'intégrer la filière enseignement/formation au Comité de Direction. Les étudiants pourront ainsi être informés par le représentant de leur filière des projets menés par l'Office de Tourisme Communautaire.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, mentionne qu'il avait été évoqué, lors du Comité de Direction du 25 juin, la possibilité d'avoir un deuxième vice-président qui soit issu du collège des socioprofessionnelles. Cependant, dans la proposition qui vient d'être présentée, il est à nouveau question d'un président et d'un vice-président.

Pierrick ANDRE, Directeur Adjoint de Lannion-Trégor Communauté, précise que le Code du tourisme ne prévoit qu'un vice-président. Il n'est cependant pas indiqué de quel collège il doit être issu.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que l'objectif est de créer une synergie entre les élus et socioprofessionnels grâce à l'équilibre trouvé dans la nouvelle composition du Comité de Direction. Il souligne toute l'importance d'avoir, dans les filières présentes, des représentants élus qui s'investissent pour le développement du territoire en matière de tourisme.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite revenir sur la composition du collège n°1. Il trouve que le potentiel touristique des différents pôles n'est pas pris en compte dans la règle de composition présentée.

Sur ce point, **Pierrick ROUSSELOT, élu suppléant du collège 1**, explique qu'il importe d'avoir une vision communautaire de cette nouvelle composition. Il ne s'agit pas de se positionner pour un pôle touristique en particulier. Il convient plutôt de se baser sur les compétences respectives des différents représentants élus afin de faire avancer les projets touristiques en devenir.

Fin de séance à 20H40

Le prochain **Comité de Direction** de l'Office de Tourisme Communautaire est programmé le **mercredi 12 novembre 2014 à 18h00** - dans l'amphithéâtre - 1, rue monge au siège de Lannion-Trégor Communauté.